



**infojeunes** Bretagne  
EXPLORER LES POSSIBLES



# TROUVER UN LOGEMENT BRETAGNE

ÉDITION 2021

Soutenu par



[www.infojeunes.bzh](http://www.infojeunes.bzh)

# VOUS CHERCHEZ UN LOGEMENT ETUDIANT ?

TROUVEZ LE VÔTRE  
DANS L'UNE DE NOS 7 RÉSIDENCES EN BRETAGNE !

Brest - Bruz - Plouzané - Rennes

- ▷ A proximité des écoles et universités
- ▷ Proches des commerces
- ▷ Tout équipé
- ▷ Tarifs tout compris et loyers modérés !

Réservez  
dès maintenant !



A PARTIR DE  
283€/MOIS

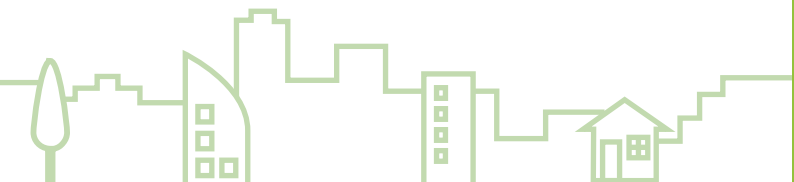


## **Besoin d'un coup de pouce pour développer un projet en faveur du climat et de la planète ?**

- > Déposez votre projet sur [kengo.bzh](http://kengo.bzh)
- > Lancez votre campagne de financement participatif
  - > Atteignez 50 % de votre objectif  
et la Région vous aidera jusqu'à 6 000 €

Dispositif réservé aux 18-29 ans

Plus d'infos sur [kengo.bzh](http://kengo.bzh)





Premier logement, premières démarches, premier loyer... Le parcours avant l'entrée dans un logement peut paraître complexe. Pas de panique, le réseau Info Jeunes vous donne les clés.


Pour vous accompagner dans ce projet déterminant, Info Jeunes Bretagne édite chaque année le guide "Trouver un Logement". De la recherche du bien jusqu'à votre emménagement, en passant par les visites et la signature du contrat de location, ce guide pratique vous donne des conseils sur :

- l'organisation de vos recherches,
- le décryptage des aides financières,
- les pistes pour trouver un logement adapté à votre situation,
- les contacts utiles en Bretagne.

Des questions subsistent ? Retrouvez les contacts des SIJ, Services Info Jeunes partout en Bretagne dans le carnet d'adresses de ce guide. Enfin, des informateurs vous répondent toute l'année en live sur [www.infojeunes.bzh](http://www.infojeunes.bzh) et sur les réseaux !

Bonnes recherches !

Fabien Le Guernevé  
Président Info Jeunes Bretagne

Suivez le picto  et repérez au fil des pages tous les services proposés par le réseau Information Jeunesse.

# APPARTEMENTS ÉQUIPÉS\*

ÉTUDIANTS OU JEUNES ACTIFS



Découvrez toutes  
nos résidences en  
**ILLE-ET-VILAINE,  
MORBIHAN,  
LOIRE-ATLANTIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE**

Inscrivez-vous sur :  
[www.espacil-habitat.fr](http://www.espacil-habitat.fr)



SANS  
FRAIS  
D'AGENCE



LOYERS  
MODÉRÉS

\* Mobilier : Clic-clac / Bureau / Chaise / Kitchenette  
Placard / Table / Bibliothèque

**Espacil Habitat**   
Groupe ActionLogement

La marque référence de l'édition publicitaire



PRINT&DIGITAL

**Agence Nord (Rouen) :** Tél. 02 32 96 31 31  
**Agence Centre (Bourges) :** Tél. 02 48 20 58 57

Dépôt légal 2<sup>e</sup> trimestre 2021 - N° 222-00

[www.connect-comtogether.com](http://www.connect-comtogether.com)



<b>Préparer sa recherche</b>	6
Posez-vous les bonnes questions	6
Faites du repérage	6
<b>Connaître les aides</b>	8
Aides exceptionnelles	8
Les aides de la CAF	8
Dépôt de garantie	10
Garant	10
Mobilité professionnelle	12
<b>Trouver son logement</b>	14
Où s'informer	14
Location dans le privé	14
Logement social (HLM)	15
Partager son logement (colocation...)	16
Habiter en résidence (étudiants, jeunes travailleurs...)	19
Hébergement de courte durée	22
<b>Visiter un logement</b>	24
Premier contact efficace	24
Votre fiche visite	26
<b>Connaître ses droits</b>	28
Tout sur le bail	28
Préavis et congés	29
État des lieux	30
Dépôt de garantie	30
Loyer et charges	31
S'informer/se défendre	32
<b>Emménager – Déménager</b>	34
Check-list des formalités	34
<b>Carnet d'adresses</b>	36
<b>Le réseau Info Jeunes (IJ) en Bretagne</b>	42

# PRÉPARER SA RECHERCHE

## Posez-vous les bonnes questions

Définir les critères de votre logement « idéal » vous permettra de gagner du temps et de limiter les erreurs de choix. Avant de commencer votre recherche de logement, faites le point sur vos besoins et vos attentes.

- Quel est votre budget ?
- Que recherchez-vous ? Un logement indépendant, en résidence universitaire, une chambre chez un particulier ?
- Êtes-vous intéressé par la colocation ?
- Souhaitez-vous un logement vide ou meublé ?
- Quel quartier ciblez-vous : centre-ville, périphérie, campus ? proche des commerces ? desservi par les transports en commun ?
- Avez-vous besoin d'une place de parking ?
- Pour combien de temps souhaitez-vous vous installer ?
- Quelle(s) concession(s) êtes-vous prêt à faire (surface, lieu, environnement...)?

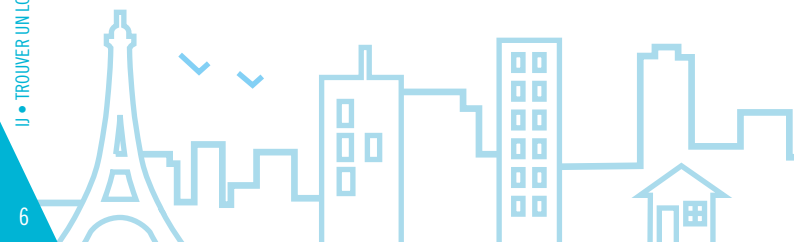
## Faites du repérage

En vous aidant d'une carte en ligne, renseignez-vous sur la ville dans laquelle vous allez vivre : noms des quartiers, lieu d'études, de formation ou de travail, transports en commun... Vous vous repêrerez ainsi plus facilement lorsque vous consulterez des annonces de logement. Dans l'idéal, rendez-vous sur place une journée ou deux.

Train, bus, tram... informez-vous sur les lignes, tarifs et abonnements. Que vous soyez motorisé ou non, il est souvent plus pratique, économique et écologique d'utiliser les transports en commun. S'organiser avant toute visite permet de ne pas passer à côté d'une opportunité !

### CONSEILS

- Créez-vous une check-list pour noter les informations sur chaque logement (voir p.26) ;
- Préparez votre dossier de candidature en plusieurs exemplaires.
- Informez-vous sur les prix des loyers : [www.observatoires-des-loyers.org](http://www.observatoires-des-loyers.org)
- Voyez s'il existe un point logement dans les environs de vos recherches (voir p.36-37)



## ÉVALUEZ VOTRE BUDGET

Ne prenez pas un logement au-dessus de vos moyens. Pour déterminer la somme maximale à consacrer à votre loyer et aux charges, faites vos comptes et n'oubliez rien !

Vos ressources mensuelles		Vos dépenses mensuelles	
> Bourses	€	<b>Charges du logement</b>	
> Salaire	€	> Loyer + charges locatives	€
> Allocation Pôle emploi	€	> Assurance habitation	€
> Indemnités service civique...	€	> Factures d'énergie (eau, électricité, gaz)	€
> Prestations CAF (logement, prime d'activité, RSA)	€	> Abonnements téléphone/Internet	€
> Autres aides au logement (Action Logement, mairie...)	€	> Taxe d'habitation + contribution à l'audiovisuel public (cf. p. 31)	€
> Autres ressources (aide de la famille, etc.)	€	> Entretien du logement et des équipements (chauffage, etc.)	
		<b>Autres dépenses</b>	€
		> Coûts études / formation	€
		> Transport (abonnement, carburant)	€
		> Courses (alimentation, hygiène, etc.)	€
		> Habillement	€
		> Sorties, loisirs, vacances	€
		> Santé : mutuelle, frais médicaux	€
		> Crédits en cours, épargne	€
<b>Total</b>	€	<b>Total</b>	€

Ressources - dépenses = solde (ce qu'il vous reste à la fin du mois !)

Autres dépenses à prévoir	
> Frais d'agence / de notaire / d'état des lieux	€
> Dépôt de garantie (= 1 mois de loyer sans charges)	€
> Dépenses liées au déménagement	€
> Frais d'équipement (vaisselle, meubles, électroménager, etc.)	€
> Ouverture de compteurs d'eau, d'électricité, de gaz, de ligne téléphonique et connexion internet	€
<b>Total</b>	€

## En savoir +

Outil pratique d'Info Jeunes Bretagne, disponible sur [www.infojeunes.bzh](http://www.infojeunes.bzh) rubrique S'informer / Logement - Vie pratique. Voir aussi le calculateur simplifié sur [www.lafinancepourtous.com](http://www.lafinancepourtous.com) rubrique Vie perso / Etablir son budget.



# CONNAÎTRE LES AIDES

## Aides exceptionnelles

Pour venir en aide aux personnes touchées par la crise liée à l'épidémie de Covid-19 (perte d'emploi, chômage partiel, étudiants en difficulté...), des dispositifs ont été débloqués. Suivez l'actualité sur les sites de la CAF, d'Action Logement, d'Info Jeunes et du Crous.

## Les aides de la CAF

Quel que soit votre statut (étudiant, apprenti, salarié...), si vos revenus sont modestes, la CAF (Caisse d'allocations familiales) peut vous accorder une aide pour payer votre loyer, que vous soyez en logement meublé ou non, en résidence, hôtel, location intergénérationnelle...

Pour en bénéficier, certains critères sont obligatoires: décence du logement (superficie d'au moins 9 m<sup>2</sup>, confort minimum, conformité aux normes de sécurité); quittance de loyer et bail établis au nom de la personne qui demande l'aide; absence de lien de parenté direct avec le propriétaire (il ne doit pas être votre parent ou votre grand-parent).

### EN COLOCATION

Chaque colocataire peut bénéficier d'une aide au logement et doit faire sa propre demande. La condition? Tous les noms des colocataires doivent figurer sur le contrat de location ou chacun doit avoir signé un bail à son nom.

## Estimation du montant

Désormais, votre aide est calculée en « temps réel » c'est-à-dire que la CAF actualise tous les 3 mois le montant de votre aide selon les ressources déclarées sur les 12 derniers mois. Estimez-la en fonction de votre situation familiale, de votre logement, de vos revenus et de votre lieu de résidence : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

### MOINS DE 21 ANS ?

Si vous avez moins de 21 ans et que vous demandez une aide au logement, vos parents ne pourront pas continuer à percevoir les prestations familiales pour vous. Étudiez bien la question avec eux.

## Demande en ligne

Sur le site de la CAF, la demande d'aide prend 15 à 20 minutes. Préparez les documents suivants :

- votre contrat de location (bail) ;
  - vos revenus ;
  - votre RIB ;
  - le cas échéant, le numéro d'allocataire de vos parents avec leur CAF d'appartenance ;
  - les coordonnées du propriétaire, le numéro de Siret si votre bailleur est une société ;
  - le montant du loyer et des charges.
- Indiquez une adresse mail que vous consultez souvent.



## Versement de l'aide

Dès l'arrivée dans la location, faites votre demande d'aide sur le site de la CAF. Sachez que dans le logement privé, aucune aide n'est versée le premier mois d'entrée dans les lieux. Lorsque toutes les conditions sont remplies, le premier paiement est généralement effectué 2 mois après la demande. Le 5 de chaque mois, l'allocation est versée, selon les cas, au locataire ou au propriétaire qui la déduit du montant du loyer.

Plus d'informations sur :

- [www.caf.fr](http://www.caf.fr)
- [@cafallocationsfamiliales](https://www.facebook.com/cafallocationsfamiliales)
- au 3230 (numéro unique, prix d'un appel local)
- dans une Maison France Services près de chez vous : [www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services](http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services)

### ÉTUDIANTS : À SAVOIR

- Vous restez dans votre logement en juillet-août ? Pensez à l'indiquer à la CAF avant fin juin pour que le versement des aides ne soit pas suspendu pendant l'été.
- Le CROUS accorde des aides aux étudiants en mobilité (demande sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)) :
  - 500€ pour les futurs étudiants déjà boursiers inscrits sur Parcoursup dans une formation hors de leur académie d'origine
  - 1000€ pour les étudiants boursiers titulaires d'une L3 et débutant un Master dans une autre académie.

## LE PETIT DICO DE L'IMMO

### • Bail

Contrat de location signé entre le propriétaire et le locataire pour un logement vide ou meublé.

### • Bailleur

Propriétaire (ou son représentant) proposant un logement à la location.

### • Charges

Il y a 2 types de charges : les frais mensuels (eau, électricité, gaz) et les dépenses liées à l'entretien des parties communes (espaces verts, ascenseur...). Voir p.31

### • Caution ou garant

Personne qui se porte caution ou garante en s'engageant à payer le loyer à votre place si vous ne pouvez plus le régler.

### • Dépôt de garantie

Somme demandée à la signature du bail (1 mois de loyer pour un logement non meublé). Voir p.31

### • DPE (Diagnostic de performance énergétique)

Estimation de la performance énergétique du logement.

### • Honoraires ou frais

Somme d'argent demandée lors de la signature du bail si vous passez par une agence immobilière ou un notaire.

### • Quittance de loyer

Document remis par le propriétaire attestant que le locataire a payé son loyer sur une période déterminée.

## Dépôt de garantie

Pour vous aider à financer le dépôt de garantie réclamé au moment de la signature du bail (1 mois de loyer hors charges), vous pouvez, dans certains cas, bénéficier de l'avance Loca-Pass.

### Avance Loca-Pass

Mise en place par Action Logement, l'avance Loca-Pass\* finance le dépôt de garantie demandé par le propriétaire à l'entrée dans le logement. Ce prêt, du montant du dépôt de garantie (1200 € maximum), s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle, en recherche d'emploi, étudiants salariés justifiant d'un CDD, d'un statut de boursier ou d'une convention de stage d'au moins 3 mois, ainsi qu'aux salariés du secteur privé.

Vous remboursez ensuite Action Logement, sans payer d'intérêts, sur 25 mois maximum ou sur la durée du bail (minimum de 20 € par mois).

**Demande en ligne** (au plus tard 2 mois après l'entrée dans les lieux)

**[locapass.actionlogement.fr](http://locapass.actionlogement.fr)**

**0 970 800 800**

## Garant

Si votre bailleur vous demande un garant (qui se porte caution pour vous), vous pouvez peut-être bénéficier de la garantie Visale. L'adhésion à Visale doit avoir lieu avant de signer le bail.

### Garantie Visale

Ce dispositif, simple et gratuit, rassure votre propriétaire. C'est une alternative à la caution parentale ou bancaire, à mettre en place avec l'accord du propriétaire. Action Logement se porte garant pour vous, gratuitement, auprès de votre futur propriétaire pendant toute la durée du bail dans des **logements du parc privé, des résidences étudiantes privées ou des résidences universitaires du Crous, des résidences Habitat Jeunes...**

La garantie Visale s'adresse aux jeunes de moins de 31 ans, étudiants compris, et aux salariés de plus de 30 ans des secteurs privé et agricole en CDD, CDI période d'essai, intérim ou mobilité professionnelle.



Les étudiants et alternants peuvent bénéficier de la garantie Visale sans justificatif de ressources, pour un loyer ne dépassant pas 600 € charges comprises (800 € en Île-de-France) dans le parc privé ou social sur toute la durée d'occupation (maximum 36 mois de loyers impayés dans le parc privé et 9 mois dans le parc social, les résidences étudiantes, Crous ou Habitat Jeunes...).

En cas de loyer impayé, Action Logement avance les sommes au propriétaire. Vous remboursez ensuite cette avance par mensualités.

Visale prend également en charge d'éventuelles **dégradations locales** : une couverture supplémentaire pour le bailleur, sans frais et dans la limite de 2 mois de loyers et charges pour un **logement du parc privé**.

L'adhésion au dispositif doit avoir lieu avant la signature du bail. Vous obtenez alors votre visa sous 48h.

Jeune ou propriétaire, pour savoir si vous pouvez bénéficier de Visale, faites le **test d'éligibilité** sur : <https://site.actionlogement.fr/eligibilite-visale>

Infos et demande en ligne sur [www.visale.fr](http://www.visale.fr) - 0 970 800 800

## EN CAS DE GRANDES DIFFICULTÉS

### Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Financement du dépôt de garantie, des dettes de loyers... le FSL aide ponctuellement les personnes les plus démunies qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

### Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

Il attribue des aides financières aux jeunes, âgés pour la plupart de 18 à 25 ans, en difficulté. Le FAJ leur apporte un secours temporaire pour faire face à des besoins urgents (premier loyer, équipement de première nécessité...).

### Aide sociale étudiante, aide aux transports...

Pour faire le point selon votre situation, repérez les démarches ou faire la demande, adressez-vous au CROUS (p.37) ou au centre d'action sociale. Le réseau IJ (p.42) peut décrypter ces dispositifs avec vous.

**Bon à savoir** : le Fastt (fonds d'action sociale du travail temporaire) propose aux intérimaires des services pour faciliter leur recherche de logement : accompagnement personnalisé, garanties pour rassurer les propriétaires, aide pour payer la caution et les honoraires d'agences immobilières...

[www.fastt.org](http://www.fastt.org)



## Mobilité professionnelle

Vous devez déménager pour suivre une formation en alternance? Vous êtes muté dans une autre ville? Des aides existent pour faciliter votre installation.

### Formation en alternance : l'aide Mobili-jeune

Cette subvention\* vous aide à financer une partie du loyer d'un logement proche de votre lieu de formation ou de travail.

Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en formation en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) dans une entreprise du secteur privé. Le salaire ne doit pas dépasser le Smic. Le montant de l'aide, versée chaque mois, varie de 10 à 100 € versés chaque mois selon le reste de loyer à payer, déduction faite de l'allocation CAF.

**Demande en ligne** (3 mois avant l'entrée en formation ou, au plus tard, 6 mois après le démarrage de celle-ci).

Infos sur [mobilijeune.actionlogement.fr](http://mobilijeune.actionlogement.fr) et au 0 970 800 800

\*Loca-Pass et Mobi-Jeune sont des prêts entraînant un crédit qui vous engage et doit être remboursé.

### CHAUFFAGE, EAU... DES AIDES AUX FACTURES

Attribué sous conditions de ressources, le chèque énergie (entre 48 et 277 €) vous aide à payer vos factures d'énergie. Il est envoyé chez vous une fois par an. Aucune démarche à effectuer.

[www.chequenenergie.gouv.fr](http://www.chequenenergie.gouv.fr)

Certaines collectivités mettent en place une «tarification solidaire» pour les factures d'eau. Par ailleurs, selon votre situation, votre opérateur téléphonique propose une tarification réduite.

### Déménagement : l'aide Mobili-Pass

Cette aide vous permet de financer les dépenses occasionnées lors d'un déménagement nécessité par la prise d'un nouvel emploi ou par une mutation. Il s'agit d'une subvention et/ou d'un prêt à 1 % remboursable en 36 mois maximum.

Conditions d'attribution :

- être salarié d'une entreprise privée non-agricole de 10 salariés et plus;
- occuper un poste permanent ou temporaire;
- la distance entre l'ancienne et la nouvelle résidence doit être supérieure à 70 km;
- le nouveau logement doit être une location;
- conditions de ressources.

Si vous êtes salarié du secteur agricole, l'aide **Agri Mobilité** vous est destinée.

Infos sur [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr) rubrique Bouger / Accompagnement mobilité et 0 970 800 800.



# **Vous cherchez un job ?**

Le réseau Info Jeunes vous accompagne !



---

**Contacts en Bretagne**  
sur [www.infojeunes.bzh](http://www.infojeunes.bzh)

## Où s'informer ?

Les conseillers du **réseau Info Jeunes** informent gratuitement les jeunes en recherche de logement sur les démarches, les offres de location et les aides financières.

Les **Cilaj** (Comités locaux pour le logement autonome des jeunes) proposent un accompagnement personnalisé gratuit aux jeunes qui cherchent un logement.



>> Pour les adresses régionales, voir p.36

>> Vous souhaitez bouger

dans une autre région ?

Les adresses en France sur

[www.uncllaj.org](http://www.uncllaj.org) et [www.cidj.com/nous-rencontrer](http://www.cidj.com/nous-rencontrer)

## Location dans le privé

Quel que soit votre projet logement (location d'une chambre, d'un studio, d'un meublé...), les offres dans le secteur privé sont nombreuses et les annonces de particuliers à particuliers et d'agences immobilières se trouvent aussi bien sur Internet que dans les journaux.

Les **agences** organisent les visites et rédigent le bail, des frais sont à prévoir dans votre budget : environ 1 mois de loyer hors charges. Ils sont à régler seulement si vous signez le bail. Les **notaires** peuvent

## PRIORITÉ À LA VIGILANCE !

- Soyez sur vos gardes avec les arnaques sur Internet qui consistent à vous demander une somme d'argent pour réserver un logement.
- Méfiez-vous des marchands de listes qui proposent des offres de location contre un paiement préalable... sans garantir de vous trouver un logement.

également proposer ce type d'annonces et de services immobiliers.

Pour votre recherche, activez aussi votre réseau personnel.

## Offres immobilières

Quelques sites nationaux et régionaux :

[www.fnaim.fr](http://www.fnaim.fr)

[immobilier.letelegramme.fr](http://immobilier.letelegramme.fr)

[www.lokaviz.fr](http://www.lokaviz.fr) (centrale du CROUS réservée aux étudiants)

[www.notaireetbreton.bzh](http://www.notaireetbreton.bzh)

[www.ouest-france-immo.com](http://www.ouest-france-immo.com)

[www.pap.fr](http://www.pap.fr)

Pensez également aux groupes Facebook dédiés à la location et à la colocation et les agences immobilières sont sur Twitter.



## Logement social

Les **logements sociaux (HLM)** sont attribués sous conditions de ressources. Les délais d'attente peuvent parfois être très longs. Enregistrez votre demande unique et renouvelez-la chaque année:

- en ligne sur [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr) ou sur les sites dédiés en Bretagne :
  - [www.demandelogement22.fr](http://www.demandelogement22.fr)
  - [www.demandelogement29.fr](http://www.demandelogement29.fr)
  - [www.demandelogement35.fr](http://www.demandelogement35.fr)
  - [www.demandelogement56.fr](http://www.demandelogement56.fr) ;
- ou auprès de l'organisme HLM de votre choix.

Par ailleurs, Action Logement propose l'accès à des logements sociaux pour des salariés d'entreprise privée (+10 salariés) ou agricole (+50 salariés) ainsi que des logements temporaires meublés pour les jeunes (-30 ans) salariés et alternants.

Demande sur [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)  
rubrique Louer

## PIÈGES À ÉVITER

- Ne sautez pas sur la première annonce qui passe.
- Ne vous fiez pas aux photos, déplacez-vous.
- N'envoyez jamais d'argent pour réserver un logement.
- Ne louez pas un logement de moins de 9 m<sup>2</sup> ou non conforme aux normes (absence d'éclairage naturel, eau potable...). De plus, vous n'aurez pas droit aux aides au logement.
- Pensez d'abord à faire le point sur votre budget (p.7).

**Bon à savoir:** des **Agences immobilières sociales (AIS)** font le lien entre les bailleurs privés proposant leur logement au titre du logement social et les locataires (garantie Visale possible).

[www.habitat-humanisme.org](http://www.habitat-humanisme.org)  
[www.soliha.fr](http://www.soliha.fr)

### Décrypter une annonce

**T1, T2 ...** : nombre de pièces (hors cuisine, SDB et WC)

**BE** : bon état **TBE** : très bon état

**CC** : charges comprises

**DPE** : diagnostic de performance énergétique

**Duplex** : logement sur 2 étages

**Cuisine aménagée** : meubles + branchements

**Cuisine équipée** : avec appareils électroménagers

**SDB** : salle de bains (avec baignoire)

**Salle d'eau** : comprend une douche

## Partager son logement

La formule de la colocation permet d'habiter un logement plus grand tout en limitant son budget. C'est aussi une bonne manière de s'intégrer dans une nouvelle ville et de se faire des amis rapidement... à condition de bien s'entendre avec ses colocataires !

### La colocation

En colocation, il existe 2 types de contrat de location (bail). Il y a des avantages et des inconvénients dans chaque type de contrat. Suivez notre décryptage.

- Un **bail unique** signé avec le propriétaire. Tous les colocataires y figurent et le signent. Chacun dispose des mêmes droits et des mêmes obligations et c'est vous qui choisissez avec qui vous vous installez !

**Attention à la clause de solidarité avec ce type de bail!** En effet, cette clause induit par exemple que si l'un des coloc n'est plus en mesure de payer sa quote-part du loyer, vous devrez le faire à sa place. Par ailleurs, au moment de quitter la colocation, pour récupérer votre dépôt de garantie (p.9), vous devrez attendre que les autres colocataires quittent également le logement. Enfin, s'il n'y a pas un

nouveau coloc pour vous remplacer, cette solidarité se poursuit sur les 6 mois qui suivent la fin de votre préavis.

- Un **bail pour chaque colocataire** : chaque colocataire signe un contrat avec le propriétaire pour la chambre qu'il loue et partage les espaces communs (cuisine, sanitaires...). C'est donc bien souvent le propriétaire qui choisit les personnes qui entrent dans le logement (et non vous!).

Vous n'êtes pas lié légalement aux autres colocataires : si un colocataire ne paie pas son loyer, vous n'avez pas à régler sa part.

Où trouver ses colocataires ?

[www.appartager.com](http://www.appartager.com)

[www.lacartedescolocs.fr](http://www.lacartedescolocs.fr)

[www.lokaviz.fr](http://www.lokaviz.fr) (pour étudiants)

### NOS CONSEILS

- Sachez que ce n'est pas une colocation si vous êtes en couple, mariés ou pacés : voyez d'autres types de bail.
- Pour votre habitation, assurez-vous tous chez le même assureur (en cas de problème/dégât, cela évite les conflits de responsabilité entre assurances).





## CONSEILS POUR UNE COLOCATION RÉUSSIE !

La colocation a de nombreux atouts (convivialité, partage des tâches, des charges, du loyer...), mais elle implique aussi des contraintes et des concessions à faire (respect mutuel des modes de vie de chacun...). Elle reste cependant une expérience enrichissante qui peut déboucher sur de belles amitiés.

- **Renseignez-vous bien sur la législation** en matière de colocation.
- Trouvez un logement **suffisamment grand pour que tous les locataires bénéficient d'un minimum d'intimité** et d'indépendance.
- **Choisissez au mieux vos colocataires** : mode de vie, solvabilité, etc.
- **Définissez dès le départ les règles de vie commune** par écrit et veillez à vous y tenir : courses, tâches ménagères, respect de la vie privée (horaires, bruit, visites), lieux où fumer, consignes de chauffage, autorisation ou non des animaux domestiques...
- Sachez **faire des compromis et rester souple**.
- **Tirez parti de nouvelles rencontres** pour découvrir d'autres cultures, d'autres musiques et vous ouvrir aux autres.
- **Communiquez en cas de problème** : ne laissez pas les tensions ou les malentendus s'installer !

### En savoir +

[www.anil.org](http://www.anil.org) rubrique Votre projet / Vous êtes locataire / Colocation

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) tapez « colocation » dans la barre de recherche

[www.tricount.com](http://www.tricount.com) application gratuite pour gérer le budget d'une colocation



## La colocation intergénérationnelle

Dans le cadre de l'habitat partagé intergénérationnel et solidaire, « l'hébergé » (jeune de moins de 30 ans), en échange d'une présence et de menus services ponctuels, est logé contre une participation financière modeste, voire symbolique, chez un « hébergeur » (personne âgée de plus de 60 ans). Le nouveau **contrat de cohabitation intergénérationnelle** apporte un cadre juridique à cette formule. Les jeunes peuvent parfois bénéficier des aides au logement de la CAF.

>> [Contacts en Bretagne p. 38](#), ailleurs sur [www.cohabilis.org](http://www.cohabilis.org)

### KOLOC' À PROJETS SOLIDAIRES

Vous recherchez un logement et vous avez envie de vous engager dans un quartier populaire? Vous avez entre 18 et 30 ans ? Conjuguez engagement solidaire (4h environ par semaine), mixité sociale et colocation étudiante en vous inscrivant en ligne sur Kaps, proposé par l'Afev (Association de la fondation étudiante pour la ville).

[rejoins.afev.org/kaps](http://rejoins.afev.org/kaps)

En Bretagne, il y a des Kaps à Rennes.

## Autres modes de cohabitation

### La chambre meublée chez l'habitant

Pour partager un logement, vous pouvez aussi louer une chambre meublée indépendante chez un particulier, avec un accès à la cuisine et à la salle de bain. Cette formule a des avantages : pas d'aménagement, pas de taxe d'habitation, accès au wifi de la famille, possibilité de partager le repas du soir... Elle présente aussi des inconvénients : vous avez peu d'intimité et il n'est pas évident d'inviter vos amis car vous n'êtes pas chez vous !

**Bon à savoir :** pensez à signer un bail.

>> [Consultez les sites d'annonces habituels](#) (voir p. 14).

### Les résidences intergénérationnelles

Ces résidences regroupent des logements adaptés à loyer modéré pour des personnes vieillissantes, isolées et des étudiants. Des espaces et temps de convivialité sont mis en place pour permettre de tisser et d'animer du lien social.

[www.habitat-humanisme.org](http://www.habitat-humanisme.org)  
[www.soliha.fr](http://www.soliha.fr)



## Logement contre services

Certains propriétaires (souvent des parents avec de jeunes enfants) proposent gratuitement une chambre meublée en échange de garde d'enfants et de soutien scolaire. Ce n'est pas un mode d'habitat reconnu légalement et ce n'est pas un travail encadré par la loi. Il est conseillé de rédiger un écrit sur les conditions de l'échange (durée, mise à disposition, gratuité, prestations fournies...).

>> [Annonces sur les principaux sites de logement.](#)

## Habiter en résidence

Plusieurs types de résidences existent, selon votre statut, votre budget et vos besoins.

### Résidences du Crous pour étudiants

Les logements en cités et résidences universitaires du Crous sont attribués aux étudiants, sous conditions de ressources, pour une année universitaire (demande renouvelable). Les **étudiants boursiers** sont prioritaires.

**N'attendez pas les résultats du bac** pour préparer votre rentrée ! Les demandes de bourse et de logement étudiant sont à faire en ligne sur : [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) (cochez la case « Demande de logement »).

**A savoir :** entre le 15 janvier et le 15 mai, il faut créer son dossier social étudiant (DSE) indispensable pour formuler une demande.

Vous ferez votre choix dans l'offre locative des Crous à partir du 5 mai, sur : <https://trouverunlogement.lescrous.fr>

### LE CALENDRIER DU DSE

**Dépôt du DSE :** du 15/01 au 15/05

**Affichage des offres + dépôt des vœux :** 4/05

**Fin des vœux :** 22/06

**Attribution des logements :** 29/06

**Phase complémentaire :** 08/07

Une réponse vous sera donnée début juillet par SMS et mail. Vous aurez 7 jours pour confirmer en ligne votre demande et payer les frais de réservation par carte bancaire (100 € pour tous, déductibles du 1<sup>er</sup> mois de loyer). Ceux-ci seront remboursés si vous vous désistez avant le 31 août 2021.

Adressez-vous au Crous de votre académie pour en savoir plus sur les loyers, les services proposés (connexion internet, équipements...), la localisation des résidences, les logements libres en cours d'année (départ d'étudiants en stage ou en réorientation)...

>> [Contacts du CROUS Bretagne p.37](#)



- Les loyers en Cité U sont toutes charges comprises.
- Les locations ouvrent droit aux aides au logement (versées aux résidences Crous).
- Pas de taxe d'habitation.
  - Accès Internet.

### Résidences Habitat Jeunes

Les résidences Habitat Jeunes (ex-foyers de jeunes travailleurs) accueillent uniquement des jeunes de 16 à 30 ans dans un parcours vers l'autonomie, en cours d'insertion sociale et professionnelle (principalement jeune travailleur, salarié, stagiaire, apprenti, demandeur d'emploi indemnisé ; places également disponibles pour scolaires et étudiants).

Elles proposent plusieurs types de logements (chambre, studio...) à des prix accessibles, toutes charges comprises. Ces logements ouvrent droit aux allocations de la CAF. Les logements sont le plus souvent meublés pour faciliter l'installation des jeunes en mobilité.

Un accompagnement individualisé peut être proposé par des professionnels (aide dans les démarches administratives, la recherche d'emploi...).

**Demande de logement en ligne**  
[www.habitatjeunes.org](http://www.habitatjeunes.org)

>> En Bretagne, voir p.38



- La redevance (loyer) payable à la fin du mois est toutes charges comprises.
- Durée de séjour variable : à la semaine, au mois.
- Préavis de départ d'une semaine.

### Résidences privées pour étudiants et jeunes actifs

Les résidences privées pour étudiants et jeunes actifs proposent des appartements équipés et meublés aux étudiants et aux jeunes salariés le temps d'un stage, de leurs études... Ces résidences ouvrent droit à l'APL.

Des espaces collectifs sont accessibles aux résidents : salle de travail, salle de convivialité, ainsi que des services : laverie, local à vélo, parking...

Les résidences sont souvent bien situées : en centre-ville, proche des universités, des transports en commun. Avant de vous engager, faites-vous préciser les tarifs, les charges, les frais de dossiers éventuels, les conditions de départ (préavis...), pour ne pas avoir de surprise financière.

La plupart des résidences proposent d'effectuer votre demande de logement sur leur site.

>> En Bretagne, contacts des résidences Jeunes actifs p.38 ; pour les résidences privées, contactez le SIJ le plus proche : voir p.42



## Foyers d'étudiants

Gérés par des associations, ils proposent des chambres. Les foyers peuvent être à caractère religieux, avec des conditions d'accueil spécifiques : pour filles uniquement, règles de vie strictes... Renseignez-vous pour vérifier que ce type de foyer vous convient.

>> [Contacts à récupérer auprès du SIJ le plus proche](#) : p.42

### CAMPUS VERT

Le logement étudiant à la campagne ! Des studios sont proposés par des agriculteurs dans leur ferme à des prix modérés. Une formule qui existe en Bretagne, en Île-de-France et dans les Hauts-de-France.

[www.campusvert.com](http://www.campusvert.com)

## Résidences sociales

Elles s'adressent à tout public en difficulté : jeunes actifs précaires, familles monoparentales démunies, demandeurs d'asile, travailleurs migrants...

Les résidences sociales apportent une solution transitoire en attendant un relogement dans le parc immobilier traditionnel. Ces logements temporaires sont meublés et conventionnés APL.

Les résidents disposent également d'un accompagnement pour les aider dans leurs démarches administratives et d'accès aux droits.

Vous pourrez être dirigé(e) vers une de ses résidences en passant par l'intermédiaire d'un travailleur social (CCAS, mission locale...).



## Hébergement de courte durée

Des solutions existent pour vous loger quelques nuits ou semaines.

### Résidences universitaires

Selon les places disponibles, les apprentis, étudiants et personnels de l'enseignement peuvent séjourner en résidence universitaire une nuit ou quelques jours pour un coût peu élevé. Rendez-vous sur [www.crous-rennes.fr](http://www.crous-rennes.fr) rubrique Logements ou sur : [www.bedandcrous.com](http://www.bedandcrous.com)

>> [Contacts du CROUS p. 36](#)

### Résidences étudiantes privées / Habitat Jeunes

Certaines résidences proposent des formules à la semaine ou au mois (voir p. 20 et p.38).

### Auberges de jeunesse

Un mode d'hébergement accessible à tous, avec une carte annuelle d'adhésion à prix modique.

[www.fuaj.org](http://www.fuaj.org)

[www.auberges-de-jeunesse.com](http://www.auberges-de-jeunesse.com)

## Hébergement temporaire chez l'habitant

Des dispositifs locaux existent notamment dans certaines villes pour être hébergé à titre modique dans le cadre d'un concours, d'un stage, d'une formation courte...

>> [Contacts d'associations locales dans le SIJ le plus proche. Voir p.42](#)

## Chambre chez l'habitant ou Couchsurfing

Ces formules sont conviviales et pratiques pour du dépannage. Si le couchsurfing est gratuit et consiste plutôt en un prêt d'un canapé pour une nuit, la location à la journée chez un particulier peut vite devenir très chère.

### EN CAS D'URGENCE

Si vous êtes sans-abri (en rupture familiale, expulsé par votre propriétaire, sans aide pour vous héberger provisoirement...) ou témoin d'une telle situation, appelez le 115 pour ne pas dormir dans la rue, pour être aidé ou pour venir en aide.

**Numéro vert, gratuit, fonctionnant 24h/24 et 7j/7**





Des questions sur les jobs,  
l'orientation, le logement,  
la mobilité...?

Viens discuter en tchat live  
du lundi au vendredi  
à partir de 12h  
sur [www.infojeunes.bzh](http://www.infojeunes.bzh)



InfoJeunes Bretagne



@infojeunesbzh



## Premier contact efficace

Vous avez trouvé une offre qui vous intéresse? Avant de demander un rendez-vous avec le bailleur (propriétaire, agent immobilier...), anticipez les questions qui seront posées lors du premier contact (téléphonique ou par mail).

Au début de l'échange, présentez-vous et indiquez où vous avez trouvé l'annonce: dans un journal, sur Internet, par le bouche-à-oreille...

### Vos questions

- Quelle est la surface du logement?
- Est-il meublé?
- À quelle date est-il disponible?
- Dans quel quartier est-il? Proche des transports en commun?
- À quel étage se situe-t-il?
- Que comprennent les charges? (attention au « tout compris » qui n'intègre pas toujours l'électricité, l'eau et le chauffage...)
- Quel est le montant du dépôt de garantie?
- Existe-t-il d'autres frais (honoraires...)?
- Y a-t-il un garage ou un parking?

À la fin de la conversation, n'oubliez pas de vous faire confirmer le lieu de rendez-vous, le nom et le numéro de téléphone de votre interlocuteur.

### ASTUCE

Privilégiez les visites en soirée pour les éventuelles nuisances sonores et en journée pour la luminosité !

### Les questions du bailleur

- Êtes-vous étudiant ? salarié ?
- Si vous êtes salarié, êtes-vous intérimaire? en CDD ou en CDI? La période d'essai est-elle terminée?
- Quelles sont vos ressources financières?
- Avez-vous un garant? Quelle est sa situation? Si vous n'avez pas de garant, voir p. 10 et 11.
- Êtes-vous déjà locataire?

### LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Si vous pensez avoir été défavorisé lors de votre recherche de logement en raison de vos origines, de votre sexe, de votre âge, de votre état de santé ou de tout autre critère de discrimination, vous pouvez vous informer ou saisir le Défenseur des droits sur:

[www.antidiscriminations.fr](http://www.antidiscriminations.fr) ou 39 28





## LES DOCUMENTS QUE LE BAILLEUR EST EN DROIT DE VOUS DEMANDER

- Vos justificatifs d'identité (copies de passeport, carte d'identité, titre de séjour...).
- Vos justificatifs de situation (copies de carte étudiante, de contrat de travail, de contrat d'apprentissage...).
- Vos justificatifs de domicile (copies de quittance de loyer, d'attestation d'hébergement en cours...).
- Vos justificatifs de ressources (copies d'avis d'imposition, de bulletins de salaires récents...).
- Les justificatifs de ressources de votre garant (copies d'avis d'imposition, de bulletins de salaire récents...).
- L'estimation de l'allocation CAF (voir p. 8 et 9 pour vous informer sur les aides de la CAF).

Souvent, le propriétaire (ou son représentant) doit choisir parmi plusieurs personnes intéressées par la location. Pensez à préparer soigneusement tous vos documents avant de visiter les logements, vous éviterez ainsi d'être pris de vitesse par un concurrent ! Un site pratique ? [www.dossierfacile.fr](http://www.dossierfacile.fr).

## LES DOCUMENTS QUE LE BAILLEUR N'EST PAS EN DROIT DE VOUS DEMANDER

- Une attestation d'absence de crédit.
- Une copie de votre relevé de compte.
- Un extrait de votre casier judiciaire.
- Votre dossier médical.
- De l'argent pour réserver le logement.

En cas de doute, consultez le site de l'Agence nationale pour l'information sur le logement : [www.anil.org](http://www.anil.org) rubrique Votre projet / Vous êtes locataire. Vous pouvez aussi vous rendre dans une Agence départementale d'information sur le logement : contacts p.41



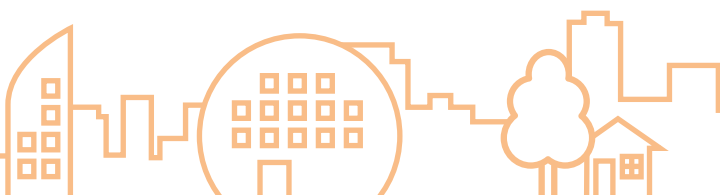
## Votre fiche visite

À chaque visite, munissez-vous de la fiche suivante que vous pourrez bien sûr personnaliser. Si vous en avez la possibilité, faites-vous accompagner par un proche lors de la visite.

INFOS PRATIQUES / SITUATION DU LOGEMENT	
<b>D'où vient l'offre ?</b>	
<b>Contact du rendez-vous</b> (nom + coordonnées)	
<b>Adresse du logement</b>	
<b>Quartier</b>	
<b>Date de disponibilité</b>	
DESCRIPTION	
<b>Type</b> (chambre, studio...)	
<b>Vide / meublé</b>	
<b>Surface</b>	
<b>Orientation</b> (ensoleillement)	
<b>Étage</b>	
<b>Ascenseur</b> (oui / non)	
<b>Parking / garage / cave</b>	
<b>Jardin / espaces verts</b>	



Mémo pratique disponible sur [www.infojeunes.bzh](http://www.infojeunes.bzh) rubrique S'informer / Logement



## INFOS FINANCIÈRES

<b>Loyer</b>	
<b>Charges</b> : montant + précisions de ce qui est inclus	
<b>Dépôt de garantie</b>	
<b>Taxe d'habitation</b> (selon vos ressources, cf. p. 31)	
<b>Frais</b> (agence / notaire)	

## INFOS ÉNERGÉTIQUES

<b>Chauffage</b> (gaz, électrique, individuel, collectif)	
<b>État des fenêtres, portes...</b>	
<b>DPE</b> (diagnostic de performance énergétique)	

## ÉQUIPEMENT DU LOGEMENT

<b>Accès au logement et état du bâtiment</b> (escalier, toiture...)	
<b>État des pièces principales</b> (salon, chambre)	
<b>État et équipement de la cuisine</b>	
<b>État des sanitaires</b> (salle d'eau / salle de bain + WC)	
<b>État des surfaces</b> (sols, murs, plafonds)	
<b>État des équipements</b> (électricité, chauffage...)	
<b>État du mobilier</b> (dans un logement meublé)	
<b>Connexion web</b> : accès tél / ADSL / fibre optique	

## MES IMPRESSIONS

<b>Environnement</b> Bons / mauvais points du quartier, proximité des commerces, transports...	
<b>Commentaires personnels</b>	



# CONNAÎTRE SES DROITS

## Tout sur le bail

La loi impose la rédaction d'un contrat de location (appelé aussi bail) signé par le propriétaire et vous, dont chacun garde un exemplaire.

### Durée minimale du bail

- Logement **vide** : **3 ans** (reconduite tacitement), quand le propriétaire est un particulier.
- Logement **meublé** : **1 an** (reconduite tacitement) ou **9 mois** lorsque le logement est loué à un étudiant ou à un apprenti (le bail n'est pas automatiquement reconduit).

### Contenu

- Coordonnées du propriétaire (ou du gestionnaire du logement).
- Nom du locataire (ou des colataires).

### BAIL MOBILITÉ

Ce type de contrat flexible, concerne les logements meublés loués entre 1 et 10 mois à des étudiants ou à des personnes en mobilité professionnelle : formation, études supérieures, apprentissage, service civique... Avec ce contrat, le bailleur ne peut pas exiger de dépôt de garantie (voir p.9) mais il peut demander un cautionnement par le dispositif de garantie Visale (voir p.10).

- Durée de la location et date à partir de laquelle le locataire dispose du logement.
- Description du logement et de ses annexes (cave, jardin...).
- Liste des équipements du logement et des parties communes (escalier, ascenseur...).
- Surface habitable.
- Destination du local loué (usage d'habitation ou professionnel).
- Montant du loyer, modalités de paiement et révision éventuelle.
- Montant du dépôt de garantie.
- Montant du dernier loyer payé par le précédent locataire.
- Nature et montant des travaux effectués depuis la fin de la dernière location.

### Documents joints

- État des lieux (voir p. 30).
- État du mobilier (logement meublé).
- Si l'immeuble est en copropriété, règlement des parties communes et privées.
- Attestation d'assurance du locataire.
- Engagement de caution (le propriétaire exige la plupart du temps la caution d'un tiers).
- Diagnostic technique (DDT) avec, entre autres, le diagnostic de performance énergétique (DPE) et l'état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz.



## Colocation

Si vous optez pour la colocation, vous pourrez soit signer un **bail unique** (avec les autres colocataires), soit votre propre contrat dans le cadre d'un **bail multiple**. Renseignez-vous bien sur ces deux types de contrats (voir p. 16).

### ATTENTION À LA SOUS-LOCATION !

Sous-louer alors que l'on est soi-même locataire n'est légal qu'avec l'autorisation écrite du propriétaire. Sous-louer sans autorisation peut entraîner la résiliation du bail.

En tant que sous-locataire, vous n'aurez aucun lien juridique avec le propriétaire, votre seul interlocuteur sera le locataire. Vous aurez aussi des difficultés à obtenir des aides au logement et à vous assurer.

## Location meublée

Le logement est équipé de meubles indispensables (lit, chaises, table...) et d'appareils électroménagers (réfrigérateur, plaques de cuisson...).

Consultez la liste des éléments obligatoires sur : [www.anil.org](http://www.anil.org) rubrique Votre question / Vous êtes locataire / Location meublée

## Préavis et congés

Vous pouvez quitter votre logement à tout moment sans vous justifier (par lettre recommandée avec accusé de réception, acte d'huissier ou remise en main propre contre récépissé ou signature) mais vous devrez respecter un délai de préavis de **3 mois**. Le préavis est d'1 mois :

- si vous quittez une location meublée
- si vous quittez une location vide et que votre situation évolue (mutation professionnelle, perte d'emploi, obtention d'un 1<sup>er</sup> emploi en CDD/CDI, obtention d'un nouvel emploi après une perte d'emploi, attribution d'un logement social) ou si vous bénéficiez du RSA, de l'AAH ou si des problèmes de santé nécessitent un changement de lieu de vie. A noter : les locataires de logements en « zones tendues » bénéficient également de cette réduction de préavis (certaines grandes villes mais aucune en Bretagne) ; infos sur [www.anil.org](http://www.anil.org) rubrique Votre projet / Vous êtes locataire

De son côté, le propriétaire peut, dans certains cas (reprise du logement pour y habiter en tant que résidence principale par exemple), vous donner congé à la date d'expiration de votre bail. Il devra vous prévenir au moins 3 ou 6 mois à l'avance selon le type de location.



## État des lieux

L'état des lieux est un **document obligatoire** joint au bail. Il décrit le logement pièce par pièce, ainsi que les équipements et les annexes (cave, grenier, garage...) et précise l'état des revêtements des sols, murs et plafonds, équipements et éléments. Conservez-le précieusement pendant toute la durée de la location.

Pour être valable, l'état des lieux, établi à l'entrée dans le logement, doit être signé par le locataire et le propriétaire (il peut être modifié dans les 10 jours par le locataire). Lors de l'état des lieux d'entrée, signalez les anomalies avec des termes précis : « humide », « déchiré », « troué », plutôt que « correct », « moyen », « passable ».

### UN LOGEMENT EN MAUVAIS ÉTAT ? VOS DROITS

Locataire ou témoin d'un logement dégradé voire dangereux, il est désormais possible d'appeler le numéro « info logement indigne » au 0806 706 806. Vous serez mis en relation avec un conseiller qui vous aidera à évaluer l'importance des problèmes, vous précisera vos droits et vous indiquera la marche à suivre.

## Dépôt de garantie

Le dépôt de garantie (souvent appelé à tort « caution ») est une somme d'argent versée au propriétaire ou à une agence immobilière lors de la signature du bail. Elle est destinée à couvrir tout ou partie des éventuels manquements du locataire lors de son départ (charges non réglées, absence de réparations...).

Son montant ne peut être supérieur à **1 mois de loyer** hors charges (2 mois pour une location meublée) et ne peut être réévalué en cours de bail.

Des aides existent pour financer le paiement du dépôt de garantie (voir p. 10).

### Quel délai pour récupérer votre dépôt de garantie ?

Si aucune dégradation n'est constatée entre l'état des lieux d'entrée et celui de sortie, vous pourrez récupérer votre dépôt de garantie sous **1 mois après la remise des clés**.

Le délai sera de 2 mois si des dégradations ont été constatées et leur coût déduit du montant du dépôt de garantie.

En cas de conflit, des associations peuvent vous aider (voir p. 32).

Pour récupérer votre dépôt de garantie, donnez votre nouvelle adresse au propriétaire !



## Loyer et charges

Vous devez payer votre loyer jusqu'à la fin du bail. En cours de bail, le loyer peut être révisé une fois par an si une clause le prévoit. En plus du loyer, vous réglerez les **charges locatives** :

- les frais liés au logement et à l'usage de l'immeuble (eau, ascenseur, chauffage collectif...);
- les dépenses d'entretien et de petites réparations des parties privatives de l'immeuble;
- les taxes locatives (enlèvement des ordures ménagères...).

Le paiement est généralement mensuel. Chaque année, une régularisation permet d'ajuster les versements aux dépenses réelles.

**Bon à savoir :** le propriétaire doit vous remettre gratuitement une quittance de loyer si vous en faites la demande.

### ASSURANCE OBLIGATOIRE !

Si vous ne souscrivez pas une assurance multirisques habitation, renouvelée chaque année, le propriétaire peut prendre une assurance et vous la facturer ou tout simplement résilier le bail.

### TAXE D'HABITATION ET CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

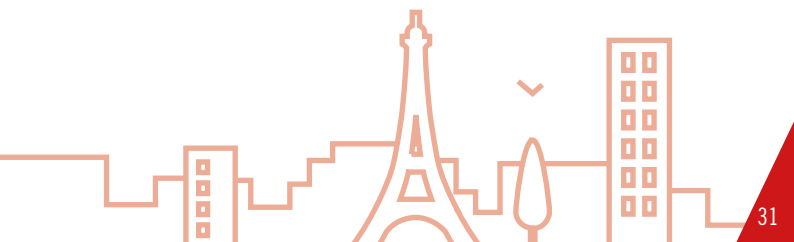
La taxe d'habitation incombe au locataire présent dans le logement au 1<sup>er</sup> janvier. En sont exonérées les personnes à faibles revenus, les locataires en résidence Crous, Habitat jeunes... La réforme fiscale du gouvernement prévoit sa suppression progressive.

Vous devez payer la contribution à l'audiovisuel public (138 € en 2021) si vous êtes imposable à la taxe d'habitation et si vous possédez un téléviseur ou dispositif assimilé (ordinateur non concerné).

### Réparations locatives

Les petites réparations et l'entretien courant sont à **votre charge** (raccords de peinture, remplacement des interrupteurs, entretien de la chaudière, changement des piles du détecteur de fumées...). Si vous ne les effectuez pas, leur coût peut être déduit de votre dépôt de garantie.

Le **propriétaire** a quant à lui la responsabilité des grosses réparations du logement et de ses équipements (changement de la chaudière, réfection de la toiture...).



## S'informer/ se défendre

En cas de désaccord ou de conflit avec votre propriétaire, ces organismes peuvent vous conseiller.

### Adil

Les Agences départementales d'information sur le logement (Adil) conseillent gratuitement sur les questions juridiques, financières ou fiscales liées à l'habitat.

>> Contacts p.41  
[www.anil.org](http://www.anil.org)

### Services logement jeunes : IJ et Cllaj

Une mission des conseillers du réseau Info Jeunes (SIJ) et des Cllaj consiste à favoriser l'accès au logement des jeunes. Les conseillers vous informent gratuitement sur toutes les questions liées au logement.

>> En Bretagne, contacts p.36  
>> Ailleurs en France, consultez  
[www.cidj.com/nous-rencontrer](http://www.cidj.com/nous-rencontrer)

## Associations de défense du locataire

Elles informent, conseillent et défendent les locataires.

### Autres interlocuteurs

Pensez aussi au **conciliateur de justice**, dont le rôle consiste à trouver un règlement à l'amiable des différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires : [www.conciliateurs.fr](http://www.conciliateurs.fr)

Vous pouvez également vous rendre dans une **Maison de justice et du droit** ou dans un **Point d'accès au droit**.



Localement, le réseau Info Jeunes peut vous indiquer le contacts des associations de défense des locataires, des commissions de conciliation et de tout autre service d'accès aux droits !

>> Pour repérer ces organismes et connaître les contacts près de chez vous, rdv dans un service logement jeunes (p.36) ou dans le réseau Info Jeunes (p.42)







# J'AMÉNAGE MON PREMIER APPART'

**Hourra ! le déménagement est fait !  
Voici quelques conseils pour vous meubler sans vous ruiner.**

## SE MEUBLER MALIN

- Définissez vos **besoins** pour ne pas acheter tout et n'importe quoi.
- Dissociez les meubles et objets qui vous sont **indispensables** de ceux qui sont **optionnels**.
- Faites-vous une liste.



## OPTIMISER LES ESPACES

**Délimitez** les espaces avec :

- des cloisons amovibles comme un paravent,
- des bibliothèques ou des étagères,
- des plantes,
- un rideau,
- de la peinture,
- du masking tape...



## S'EQUIPER PAS CHER ET ECOLO

- Visitez les greniers de famille, on y trouve toujours des pépites déco, vaisselle....
- Allez dans les ressourceries, recycleries, espaces de gratuité, vide greniers et braderies près de chez vous.
- Trouvez des meubles à retaper chez Emmaüs et faites en plus une bonne action !
- Détournez des meubles en leur donnant une nouvelle fonction.



## Check-list des formalités

### Pour emménager/ déménager, pensez à :

- ✓ envoyer votre préavis de départ (par courrier en recommandé avec accusé de réception);
- ✓ résilier/souscrire une assurance habitation obligatoire;
- ✓ dresser l'état des lieux (entrée/sortie) avec l'agence, le propriétaire ou le bailleur;
- ✓ fournir le justificatif de l'assurance habitation;
- ✓ relever les compteurs d'énergie (eau, électricité, gaz) et résilier ou établir vos contrats auprès des fournisseurs;
- ✓ demander la résiliation, l'ouverture ou le transfert de votre ligne téléphonique et Internet;
- ✓ inscrire/retirer votre nom sur/de la boîte aux lettres et l'interphone;
- ✓ prévenir les administrations de votre changement d'adresse: CAF, banque, assurance maladie, employeur, Pôle emploi, impôts...;
- ✓ demander le changement d'adresse sur votre carte d'identité ou titre de séjour et votre carte grise;
- ✓ vous inscrire sur les listes électorales de la commune;
- ✓ réserver une place de stationnement le jour du déménagement, vous assurer que la rue est accessible et vérifier que le camion de location passe bien l'entrée du parking ou du garage de l'immeuble !

**Bon à savoir:** notifiez votre changement d'adresse en une seule fois sur: [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) rubrique Services en ligne / Changement d'adresse en ligne

### DONNEZ UNE SECONDE VIE AUX OBJETS

Pour faire des économies et être écoresponsable, profitez des vide-greniers et des ressourceries, réparez ou faites réparer vos objets gratuitement.

[vide-greniers.org](http://vide-greniers.org)  
[envie.org](http://envie.org)  
[repaircafe.org/fr/](http://repaircafe.org/fr/)

[www.ressourceries.info](http://www.ressourceries.info)  
[emmaus-france.org](http://emmaus-france.org)  
[donnons.org](http://donnons.org)





La marque référence  
de l'édition publicitaire

pour la jeunesse

PRINT&DIGITAL

[www.connect-comtogether.com](http://www.connect-comtogether.com)

02 32 96 31 31



CONNECT  
est une marque PYGMA

## Les services logement jeunes et les CLLAJ

Certains lieux, tels que les CLLAJ (comités locaux pour le logement autonome des jeunes), ont pour mission de favoriser l'accès au logement des jeunes : accueil gratuit, aide dans les recherches et les démarches administratives, repérage de contacts utiles, mise à disposition d'offres de location parfois...

### Dinan

#### CLLAJ Dinan

Association Steredenn, espace Steredenn : 1 route de Dinard  
02 96 85 25 24 / [cllaj@steredenn.org](mailto:cllaj@steredenn.org)  
[www.cllaj.steredenn.org](http://www.cllaj.steredenn.org)

### Lorient

#### Service Logement Jeunes

BIJ, Bureau Info Jeunes : esplanade du Moustoir, rue Sarah Bernardt  
02 97 84 84 57 / [infos@bij-lorient.org](mailto:infos@bij-lorient.org)  
[www.logement-jeunes-lorient.fr](http://www.logement-jeunes-lorient.fr)

### Quimper

#### CLLAJ, comité pour l'habitat des jeunes

Fondation Massé Trévidy, résidence Habitat Jeunes : 30 rue de la Providence  
02 98 55 31 58 / [fjt@fmt.bzh](mailto:fjt@fmt.bzh)  
[www.masse-trevidy.org](http://www.masse-trevidy.org)

### Rennes

#### Point Info Logement Jeunes Rennes Métropole

Le 4bis – Information Jeunesse :  
4bis cours des Alliés à Rennes  
02 99 31 70 61 ou 02 99 31 47 48  
[logement@le4bis-ij.com](mailto:logement@le4bis-ij.com)  
[www.le4bis-ij.com](http://www.le4bis-ij.com)


### Saint-Brieuc

#### Service Habitat Jeunes

Association Sillage : 12 bd Clémenceau  
02 96 33 96 96 / [contact@sillage.bzh](mailto:contact@sillage.bzh)  
[www.sillage.bzh](http://www.sillage.bzh)

### Saint-Malo

#### Point Logement Jeunes

Association Ty Al Levenez : 3 avenue de la Fontaine au Bonhomme  
02 23 18 28 86 / [plj@atal.bzh](mailto:plj@atal.bzh)  
 @PLJSAINTMALO

## Autres points info Logement

Localement, des mairies ou associations animent des espaces d'information ouvert à tous : pour une première recherche, ces contacts sont utiles pour trouver des offres et repérer les particularités du territoire.

## Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique

### La Maison du Logement

Porte Océane : 17 rue du Danemark à  
Auray / 02 97 29 06 54  
accueil@maison-du-logement.fr  
[www.maison-du-logement.fr](http://www.maison-du-logement.fr)

## Guingamp, Paimpol, Lannion et environs

### Service logement

Amisep, service Kerlann : 1-3 place  
du Château à Guingamp  
02 96 21 21 54  
kerlann.guingamp@amisep.fr  
[www.amisep.fr](http://www.amisep.fr)

## Lannion et Trégor Communauté

**Point Info Habitat** : 7 bd Louis Guilloux  
à Lannion  
02 96 05 93 50  
info.habitat@lannion-tregor.com  
[pih-lannion-tregor.com](http://pih-lannion-tregor.com)

## Loudéac Communauté Bretagne Centre

**Accueil logement** : 4-6 bd de la Gare  
à Loudéac  
Pôle de Proximité, espace Sainte Anne  
à Merdrignac  
02 96 66 09 07 / accueil.logement@  
loudeac-communute.bzh  
[www.loudeac-communute.bzh](http://www.loudeac-communute.bzh)

## Vitré Communauté

**Maison du logement** : 47 rue Notre  
Dame à Vitré  
02 99 74 02 87 / maison-du-  
logement@vitrecommunaute.org  
[www.vitrecommunaute.org](http://www.vitrecommunaute.org)

# Le CROUS Rennes-Bretagne

7 place Hoche à Rennes  
02 30 30 09 30 / [hebergement@crous-rennes.fr](mailto:hebergement@crous-rennes.fr)  
[www.crous-rennes.fr](http://www.crous-rennes.fr)

- >> Bureau DSE (dossier social étudiant, voir p.19) : mardi et jeudi 11h30-16h
- >> Antennes du CROUS :
  - Brest (CLOUS)** : 2 avenue Le Gorgeu - 02 98 03 38 78
  - Lannion** : rue Edouard Branly - 02 96 48 43 31
  - Lorient** : 37 rue de Lanveur - 02 97 87 17 57
  - Quimper** : 4 rue de l'université - 02 98 90 61 18
  - St-Brieuc** : 1 bd Waldeck Rousseau - 02 96 52 12 78
  - St-Malo** : 3 bis rue Henri Lemarié - 02 23 18 11 40
  - Vannes** : 9 rue Lwoff - 02 97 46 09 08
- >> Pour un logement temporaire (voir p.22), contact direct :  
[courtsejour@crous-rennes.fr](mailto:courtsejour@crous-rennes.fr)



## Habitat partagé intergénérationnel et solidaire

Cette solution alternative d'habitat (voir p.18) propose une mise en relation de jeunes en recherche de logement avec des personnes (souvent des séniors) proposant une chambre libre à leur domicile, en échange d'une présence conviviale et éventuellement de services rendus.

### Côtes d'Armor

#### 1 Toit 2 Générations

ADIJ 22, association départementale Information Jeunesse des Côtes d'Armor

02 96 33 37 36

[www.adil22.bzh](http://www.adil22.bzh)

### Finistère

#### Dispositif Tiss'âges (Brest Métropole)

AILES, association d'Iroise pour le logement, l'emploi et les solidarités

02 98 44 45 18 / [tissages@ailles29.org](mailto:tissages@ailles29.org)

### Ille-et-Vilaine

#### Association La Maison en Ville

(Rennes Métropole, St-Malo, Dinard et Fougères)

02 23 20 55 39

[www.lamaisonenville.fr](http://www.lamaisonenville.fr)

### Morbihan

#### 1 Toit 2 Générations (Lorient Agglomération)

Bureau Info Jeunes (BIJ) de Lorient

02 97 84 84 57

[www.1toit2generations.fr](http://www.1toit2generations.fr)

## Les résidences Habitat Jeunes/Jeunes actifs en Bretagne

Elles accueillent des jeunes de 16 à 30 ans dans un parcours vers l'autonomie, en cours d'insertion sociale et professionnelle : jeunes travailleurs, stagiaires, apprentis, salariés, demandeurs d'emploi indemnisés ; des places sont réservées aux scolaires et étudiants : voir p.20-22 et sur [www.urhajibretagne.fr/logements/les-logements](http://www.urhajibretagne.fr/logements/les-logements)

### Côtes d'Armor

#### Dinan

Association Steredenn > RHJ Benoît Caire, Le Ruisseau et Le Moulin

02 96 87 12 12

[www.habitatjeunes.steredenn.org](http://www.habitatjeunes.steredenn.org)

#### Guingamp

Association l'Escale Jeunesse

02 96 43 77 11

[www.lescalejeunesse-guingamp.com](http://www.lescalejeunesse-guingamp.com)

### Lamballe

Association Sillage > Résidence de Penthièvre

02 96 50 07 96 ou 02 96 33 96 96

[www.sillage.bzh](http://www.sillage.bzh)

### Lannion

Association l'Escale Jeunesse > RHJ Lannion

02 96 46 37 91

[www.lescalejeunesse-guingamp.com](http://www.lescalejeunesse-guingamp.com)



## Loudéac

Association Sillage > Résidence Ty logis  
02 96 56 41 17 ou 02 96 33 96 96  
[www.sillage.bzh](http://www.sillage.bzh)

## Paimpol

Association Sillage > Résidence Le Sémaphore  
02 96 20 28 83 ou 02 96 33 96 96  
[www.sillage.bzh](http://www.sillage.bzh)

## Plancoët

Association Steredenn > Résidence des Paturelles  
02 96 87 12 12  
[www.habitatjeunes.steredenn.org](http://www.habitatjeunes.steredenn.org)

## Plérin

Association Sillage > Résidence Perrières  
02 96 79 91 28 ou 02 96 33 96 96 /  
[www.sillage.bzh](http://www.sillage.bzh)

## Rostrenen

Association Ailes  
02 98 99 05 99  
[www.ailes.infini.fr/habitat-jeunes](http://www.ailes.infini.fr/habitat-jeunes)

## Saint-Brieuc

Association Sillage > 4 RHJ : Le Marronnier-St-Pierre, Igloo - Waldeck Rousseau, Robien et Gourien  
02 96 33 96 96 / [www.sillage.bzh](http://www.sillage.bzh)

## Finistère

### Brest

Association Ailes > 3 RHJ : l'Octroi, Michelet, Kérabécam  
02 98 43 45 18  
[www.ailes.infini.fr/habitat-jeunes](http://www.ailes.infini.fr/habitat-jeunes)

Association Les Amitiés d'Armor > 4 RHJ : Ker Digemer, Ker Héol, Kérélie, Robespierre  
02 98 03 06 77  
[www.amities-armor.asso.fr](http://www.amities-armor.asso.fr)

### Carhaix-Plouguer, Motreff

Association Ailes > Foyer des jeunes travailleurs du Poher et antenne à Motreff  
02 98 99 05 99

## Concarneau

Fondation Massé-Trévidy > 2 antennes de la RHJ du Pays Bigouden : FJT Les filets bleus et Kérauret  
02 98 50 62 91 / [www.fmt.bzh](http://www.fmt.bzh)

## Ergué-Gabéric

Fondation Massé-Trévidy > Antenne FJT de Quimper  
02 98 55 31 58 / [www.fmt.bzh](http://www.fmt.bzh)

## Morlaix

RHJ Ker Yaouennic  
02 98 88 07 29

## Plonéour-Lanvern

Fondation Massé-Trévidy > Antenne de la RHJ du Pays Bigouden  
02 98 82 11 64 / [www.fmt.bzh](http://www.fmt.bzh)

## Pont-l'Abbé

Fondation Massé-Trévidy > Antenne de la RHJ du Pays Bigouden  
02 98 82 11 64 / [www.fmt.bzh](http://www.fmt.bzh)

## Quimper

Association Etap'Habitat > 3 RHJ : Iles, St-Exupéry et Peintres de Cornouaille  
02 98 64 10 70 / [www.fjtquimper.org](http://www.fjtquimper.org)

Fondation Massé-Trévidy > FJT Quimper Centre-ville  
02 98 55 31 58 / [www.fmt.bzh](http://www.fmt.bzh)

## Quimperlé, Moëlan-sur-Mer

Association Les PEP29 > RHJ Le Zabrenn et antenne à Moëlan  
02 98 39 69 69 ou 02 98 10 27 40  
[www.lespep29.org](http://www.lespep29.org)

## Ille-et-Vilaine

### Bain-de-Bretagne

Association MAPAR > Résidence du Zéphyr  
02 99 72 14 39 / [www.mapar.fr](http://www.mapar.fr)

### Bruz

Association Alfi > Résidence Jeunes Actifs Pagnol  
02 23 45 56 87 ou 06 38 14 31 67  
[www.alfi-asso.org](http://www.alfi-asso.org)



Association ARPEJ > Résidence Vol de nuit  
02 99 05 92 07 / [www.arpej.fr](http://www.arpej.fr)

## Chantepie

Association Les Amitiés sociales > RHJ Clavières et Glièvres  
02 99 53 00 00 / [www.fjt-rennes.com](http://www.fjt-rennes.com)

## Dinard

Association Ty Al Levenez > Résidence Le Grand Jardin  
02 99 56 29 67

## Domloup

Association Les Amitiés sociales > Résidence Le Relais  
02 99 53 00 00 / [www.fjt-rennes.com](http://www.fjt-rennes.com)

## Fougères

Association Posabitat > Résidence du Gué Maheu  
02 99 94 39 50 / [www.posabitat.com](http://www.posabitat.com)

## Guichen

Association MAPAR > Résidence La Ferme du Rocher  
02 99 72 14 39 / [www.mapar.fr](http://www.mapar.fr)

## La Chapelle-des-Fougeretz

Association Les Amitiés sociales > RHJ La Hubaudière  
02 99 53 00 00 / [www.fjt-rennes.com](http://www.fjt-rennes.com)

## Noyal-Châtillon-sur-Seiche

Association Les Amitiés sociales > RHJ Les Bouvreuils  
02 99 53 00 00 / [www.fjt-rennes.com](http://www.fjt-rennes.com)

## Pleurtuit

Association Ty Al Levenez > RHJ Le Clos Emeraude  
02 99 56 29 64 et 02 99 40 29 80

## Redon

Association MAPAR > Résidences Chantebel, Château du Mail, Les Châtaigniers, La Barre, Le Liberté  
02 99 72 14 39 / [www.mapar.fr](http://www.mapar.fr)

## Rennes

Association Alfi > Résidence Jeunes Actifs Saint-Martin  
02 23 47 23 00 ou 06 38 14 31 67 / [www.alfi-asso.org](http://www.alfi-asso.org)

Association Les Amitiés sociales > Une dizaine de RHJ et et résidences Jeunes Actifs : Bourg l'Evêque, Coëtlogon, Franz Heller, Gaston Tardif, Le Colibri, Les Gantelles, Le Patio St-Martin, Mabilais, Mille Visages, Patton, Robert Rème, Triskell, Ti Yaouank  
02 99 53 00 00 / [www.fjt-rennes.com](http://www.fjt-rennes.com)

Espacil Habitat > Résidences Jeunes Actifs : Aunis, Epsilon ; Polariss  
02 99 27 20 00 / [www.espacil-habitat.fr/devenir-locataire/etudiants](http://www.espacil-habitat.fr/devenir-locataire/etudiants)

Résidence Habitat Jeunes Préville  
02 99 14 21 00 / [www.facebook.com/residencepreville.fjt](http://www.facebook.com/residencepreville.fjt)

## Saint-Malo

Association Ty Al Levenez > RHJ Marie La Chambre et Patrick Varangot  
02 99 56 29 64 et 02 99 40 29 80

## Vitré

Association Tremplin > Foyer des Jeunes Travailleurs  
02 99 74 61 73  
[www.tremplin-vitre.org](http://www.tremplin-vitre.org)

## Morbihan

### Auray

Association Agora services - Logement et services > Résidence Habitat Jeunes  
02 97 50 51 51 ou 06 11 50 35 73 / <http://logement-services-jeune.agoraservices.fr>

### Grand-Champ

Association Agora services - Logement et services > Antenne  
<http://logement-services-jeune.agoraservices.fr>

### Lorient

Association Agora services - Logement et services > 5 RHJ : Les Grands Larges, Courbet, Pérault, La Varangue, Le Sextant  
02 97 21 08 62 / <http://logement-services-jeune.agoraservices.fr>



## Muzillac

Association Cap Avenir > RHJ  
Lammenais  
02 97 54 33 13 / [www.cap-avenir.org](http://www.cap-avenir.org)

Escale jeunes Madame Molé > FJT la  
Marinière  
02 97 47 29 60  
<https://escalejeunesmmemole.fr>

## Quiberon

Association Agora services -  
Logement et services  
06 31 08 54 55 / <http://logement-services-jeune.agoraservices.fr>

## Vannes

Association Cap Avenir > RHJ du Mené  
02 97 54 33 13 / [www.cap-avenir.org](http://www.cap-avenir.org)

Escale jeunes Madame Molé > RHJ  
Mme Molé, Bernus et Descartes  
02 97 47 29 60  
<https://escalejeunesmmemole.fr>

Résidence Habitat Jeunes Kérizac  
02 97 62 68 40  
[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)

# Les ADIL, agences départementales d'information sur le logement

Les ADIL sont agréées par le Ministère en charge du logement pour informer et proposer des conseils juridiques (voir p.32), fiscaux et financiers pour tous. Des juristes accueillent gratuitement sur place, par mail et téléphone. Le site national [www.anil.org](http://www.anil.org) est une référence sur la réglementation.

## ADIL des Côtes d'Armor

02 96 61 50 46 / [www.adil22.org](http://www.adil22.org)  
**A Saint-Brieuc** : 5 rue du 71<sup>ème</sup>  
Régiment d'Infanterie  
Permanences à Binic, Châtaudren-  
Plouagat, Dinan, Guingamp, Lamballe,  
Lannion, Lanvollon, Loudéac, Plœuc-  
l'Hermitage, Ploufragan, Quintin, Rostrenen.

## ADIL du Finistère

02 98 46 37 38 / [www.adil29.org](http://www.adil29.org)  
**A Brest** : 14 boulevard Gambetta  
**A Quimper** : 23 rue Jean Jaurès  
Permanences à Audierne, Brieç, Carhaix-  
Plouguer, Châteaulin, Châteauneuf-  
du-Faou, Cléder, Concarneau, Coray,  
Crozon, Douarnenez, Fouesnant, Huelgoat,  
Landerneau, Landivisiau, Lanmeur,  
Lannilis, Le Faout, Le Guilvinec, Lesneven,  
Morlaix, Plabennec, Pleyben, Pleyber-Christ,  
Plomodiern, Plonéour-Lanvern, Plonévez-  
du-Faou, Plouigneau, Plounéour-Trez,  
Ploudalmézeau, Pont-l'Abbé, Pouldreuzic,  
Quimperlé, Saint-Paul-de-Léon, Saint-  
Renan, Scaër et Taulé.

## ADIL d'Ille-et-Vilaine

02 99 78 27 27 / [www.adil35.org](http://www.adil35.org)  
**A Rennes** : 22 rue Poullain-Duparc  
Permanences à Bain-de-Bretagne,  
Combours, Dol-de-Bretagne, Fougères,  
Janzé, La-Guerche de Bretagne, Maen-Roch,  
Montfort-sur-Meu, Montreuil-le-Gast,  
Plélan-le-Grand, Redon, Saint-Malo, Saint-  
Méen-le-Grand et Vitré.

## ADIL du Morbihan

02 97 47 02 30 / [www.adil56.org](http://www.adil56.org)  
**A Vannes** : 14 rue Ella Maillart  
**A Lorient** : ElH, 6 rue de l'Aiglon  
Permanences à Auray, Baden, Baud, Belz,  
Carnac, Elven, Gourin, Grand-Champ,  
Guémené-sur-Scorff, Guer, Hennebont,  
Josselin, Lanester, La Gacilly, La-Roche-  
Bernard, La Trinité-Porhoët, Le Faouët,  
Malestroit, Mauron, Muzillac, Ploërmel,  
Plouay, Pluvigner, Pontivy, Questembert,  
Quiberon, Redon (35), Saint-Avé, Saint-  
Jean-Brévelay, Sarzeau, Theix-Noyal.

## LE RÉSEAU INFO JEUNES



Un tchat : sur [www.infojeunes.bzh](http://www.infojeunes.bzh)  
et aussi sur

@InfoJeunesBZH  
contact@crij.bzh - 02 99 31 17 77

La mission d'Info Jeunes est d'informer tous les jeunes sur tous les sujets de leur vie quotidienne et dans l'exercice de leurs droits : formation, job, logement, loisirs, soutien aux projets, mobilité internationale... Partout en France : [www.cidj.com/nous-rencontrer](http://www.cidj.com/nous-rencontrer)

## Côtes d'Armor

## Info Jeunes Broons

SIJ : Parc d'activités du Chalet  
02 96 84 73 36

[oiscl.fr/point-information-jeunesse](http://oiscl.fr/point-information-jeunesse)  
 @OISCLdeBroons

## Info Jeunes Dinan

SIJ : Atelier du 5 Bis, 5 bis rue  
Gambetta  
02 96 39 38 21 ou 07 64 50 16 93  
[www.atelierdu5bis.fr](http://www.atelierdu5bis.fr)

Info Jeunes Guingamp – Paimpol  
Agglomération

SIJ : 2 bd Mendès France à Guingamp  
06 38 61 09 71  
[www.guingamp-paimpol-agglo.bzh](http://www.guingamp-paimpol-agglo.bzh)  
 @pij guingamp paimpol agglo

## Info Jeunes Lamballe Terre &amp; Mer

SIJ : Espace Lamballe Terre & Mer,  
41 rue St-Martin à Lamballe-Armor  
02 96 50 87 90 ou 06 79 98 73 57  
[www.lamballe-terre-mer.bzh](http://www.lamballe-terre-mer.bzh)  
 @jeuneslamballetteremer

## Info Jeunes Lannion

SIJ : 2 rue Kérampont  
06 77 82 47 23  
[www.lannion.bzh](http://www.lannion.bzh)  
 @jeuneslannion

## Info Jeunes Leff Armor communauté

SIJ : Moulin de Blanchardeau à Lanvollon  
02 96 70 17 04  
[www.leffarmor.fr](http://www.leffarmor.fr)  
 @SIJLeffArmor

## Info Jeunes Loudéac Communauté

SIJ : 22 rue Pasteur à Loudéac  
06 17 36 68 90 ou 06 37 11 81 22  
[www.loudeac-communaute.com](http://www.loudeac-communaute.com)  
 @NathalieSijLoudéacCommunauté  
 @ElodieSijLoudéacCommunauté

## Info Jeunes Plérin

SIJ : 7 rue de la Croix  
02 96 79 98 84 ou 06 15 29 67 51  
[pij@ville-plerin.fr](mailto:pij@ville-plerin.fr)  
 @jeanmichelpijplerin

## Info Jeunes Plestin-les-Grèves

SIJ : place d'Auvelais  
02 96 54 11 10 ou 06 08 70 70 59  
[www.plestinlesgreves.bzh](http://www.plestinlesgreves.bzh)  
 @jeunesse.plestin

## Info Jeunes Plouaret

SIJ : CIAS, rue Louis Prigent  
02 96 05 55 88  
[www.lannion-tregor.com](http://www.lannion-tregor.com)  
 @pijjeunesse.plouaret

Info Jeunes Plouaret - antenne de  
Cavan

SIJ : Espace Jeunesse, rue Jean Monnet  
06 45 89 34 41  
[raoul.personnic@lannion-tregor.com](mailto:raoul.personnic@lannion-tregor.com)  
 @raouljeunessecavan

## Info Jeunes Ploufragan

SIJ : Esplanade de la Mairie  
02 96 76 05 01  
[www.ploufragan.fr](http://www.ploufragan.fr)


## Info Jeunes Pordic

SIJ : 2 rue Odio Baschamps  
02 96 79 71 16  
[jeunesse.solidarite@pordic.ff](mailto:jeunesse.solidarite@pordic.ff)  
 @pijpordic

### Info Jeunes Trégueux


SIJ : Rue Marcel Rault  
02 96 71 36 17 ou 06 77 16 76 46

[www.tregueux.org](http://www.tregueux.org)

 @Magalie Pdn-Pij Trégueux

### Info Jeunes Yffiniac

SIJ : 7 rue du Bois Gilbert  
06 07 33 36 27

 @pij yffiniac

## Finistère

### Info Jeunes Brest

BIJ : 4 rue Augustin Morvan  
02 98 43 01 08


[www.bij-brest.org](http://www.bij-brest.org)

 @Bij.debrest

### Info Jeunes Douarnenez Communauté

SIJ : 18 rue Anatole France à Douarnenez  
02 98 92 47 00 ou 07 85 81 83 29


[www.douarnenez-communaute.fr](http://www.douarnenez-communaute.fr)

 @SIJZCo

### Info Jeunes Haute Cornouaille

SIJ : 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-  
du-Faou

02 98 73 25 36 ou 06 86 48 76 07


 @Infos-Jeunes-HC

### Info Jeunes Landerneau

PIJ : MPT - Centre social, place  
François Mitterrand

02 98 21 53 94

[www.mptlanderneau.org](http://www.mptlanderneau.org)

 @MPT.Jeunesse.Landerneau

### Info Jeunes Le Relecq Kerhuon

PIJ : 1 rue de Kergaret

02 98 28 01 92

[pij@mairie-relecq-kerhuon.fr](mailto:pij@mairie-relecq-kerhuon.fr)

### Info Jeunes Lesneven Côte des légendes

SIJ : 14 place Général Le Flô à Lesneven  
06 45 85 85 50

[www.clcl.bzh/enfance-jeunesse](http://www.clcl.bzh/enfance-jeunesse)

 @SIJCLCL


### Info Jeunes Morlaix Communauté

SIJ : MJC, 7 place du Dossen à Morlaix  
02 98 88 09 94

[mjcMorlaix.com](http://mjcMorlaix.com)

### Info Jeunes Pays Bigouden

SIJ : 2 bis rue Jean Jaurès - Pont-l'Abbé  
07 86 33 69 38

 @SIJPaysBigouden

### Info Jeunes Pays Glazik

SIJ : Ti Glazik, place de Ruthin à Brieç  
06 45 26 11 51

 @pijpaysglazik

### Info Jeunes Pleyben - Châteaulin - Porzay

SIJ : 3 quai Robert Alba à Châteaulin (+  
antenne à Pleyben) 02 98 86 13 11 ou

06 40 05 45 42 / [Polysonnance.com](http://Polysonnance.com)

 @PIJPleybenChateaulinPorzay

### Info Jeunes Plougastel - Loperhet

SIJ : Complexe sportif du  
Kerbrat à Plougastel-Daoulas  
02 98 37 57 40 ou 06 80 10 70 48

[www.mairie-plougastel.fr](http://www.mairie-plougastel.fr)

 @sijplougastel

### Info Jeunes Poher Communauté

PIJ : 23 rue des Martyrs - Carhaix-  
Plouguez - 02 98 93 18 77


[www.clajpoher.fr/page/point-info-jeunesse](http://www.clajpoher.fr/page/point-info-jeunesse)

 @PIJDUPOHER

### Info Jeunes Quimperlé Communauté

SIJ : Centre Guéhenno,  
place Liskeard à Quimperlé  
02 98 96 36 86

[www.quimperle-communaute.bzh](http://www.quimperle-communaute.bzh)

 @sijquimperleco

### Info Jeunes Quimperlé Communauté - antenne de Scaër

SIJ : MJC - Centre social La Marelle, 3  
rue Louis Pasteur

02 98 57 65 22

[www.quimperle-communaute.bzh](http://www.quimperle-communaute.bzh)

## Ille-et-Vilaine

### Info Jeunes Dinard

PIJ : Le Spot, 2 rue de la Saudrais  
02 56 27 85 44 ou 06 61 56 22 11

[www.ville-dinard.fr/la-jeunesse/](http://www.ville-dinard.fr/la-jeunesse/)

 @sijdinard

### Info Jeunes Bretagne Porte de Loire Communauté

SIJ : 39 bis av. Guillotin de Corson à Bain-  
de-Bretagne - 06 74 66 90 62

[www.bretagneportedeLoire.fr](http://www.bretagneportedeLoire.fr)


 @SIJ.BPLC

### Info Jeunes Bretagne romantique

PIJ Combourg : Maison France Services,  
3 rue de la Mairie

PIJ Tinténiac : 2 rue des Trente  
02 23 16 45 44 ou 06 33 23 61 99


[Bretagneromantique.fr](http://Bretagneromantique.fr)

 @pijbretagneromantique

**Info Jeunes Brocéliande**

SIJ Bréal-sous-Monfort : 2 rue de Bruz  
 SIJ Plélan-le-Grand : 5 rue des  
 Korrigans - Salle Ozégane  
 07 72 66 25 34

**www.cc-broceliande.bzh**

 @sijbroceliande

**Info Jeunes Fougères agglomération**


PIJ : La Cristallerie, 19 rue  
 H. Réhault à Fougères  
 02 30 27 01 60

**ml-fougeres.com**

 @MLPIJFougeres

**Info Jeunes La Mézière**

PIJ : Mairie de La Mézière  
 1 rue de Macéria  
 06 68 98 01 78  
 pij@lameziere.fr

 @Jeunesse-La-Mézière

**Info Jeunes Liffré Cormier  
Communauté**


SIJ : 24 rue La Fontaine à Liffré  
 06 64 56 87 01

info.jeunes@liffre-cormier.fr

**www.liffre-cormier.fr**

**Info Jeunes secteur Pipriac**


PIJ : 36 rue de l'Avenir  
 06 64 76 00 22  
 pij.pipriac@officeaffetvilaine.fr

 @Espaces-jeunes-secteur-de-Pipriac

**Info Jeunes Rennes (Métropole)**

Le 4bis Information Jeunesse :  
 4 bis cours des Alliés à Rennes  
 02 99 31 47 48

**www.le4bis-ij.com**


 @Le4bisRennes

**Info Jeunes Roche aux Fées  
Communauté**

PIJ Janzé : le Chêne jaune, rue Paul  
 Painlevé

PIJ Retiers : Maison du développement,  
 16 rue Louis Pasteur  
 02 99 43 64 87


**www.cc-rocheauxfees.fr**

 @Point Information Jeunesse de la  
 Roche aux Fées

**Info Jeunes Saint-Jacques de la Lande**

SIJ : Centre de la Lande, 10 rue  
 François Mitterrand  
 02 99 35 62 16


**www.centredelalande.bzh**

 @jeunessestjacques

**Info Jeunes Saint-Malo**

Pôle Jeunesse : Rue Salvador Allende  
 02 21 51 10 60

**www.ville-saint-malo.fr**


 @InfoJeunesSaintMalo

**Info Jeunes Saint-Méen Montauban**

SIJ Montauban : Maison des jeunes,  
 2 rue de Beaudouin

SIJ St-Méen : Espace France services  
 07 86 21 92 77


**www.stmeen-montauban.fr**

 @servicejeunesseSMM

**Info Jeunes Vallons de Haute  
Bretagne - Guichen**

PIJ : 26 rue du Cdt Charcot  
 02 99 52 08 91 ou 06 88 01 15 59

**www.vallons-de-haute-bretagne-  
communaute.fr**

 @PIJVHBC

**Info Jeunes Vallons de Haute  
Bretagne - Val d'Anast**


PIJ : 7 rue du Querpon + antenne à  
 Guipry-Messac - 06 24 28 89 22

**www.vallons-de-haute-bretagne-  
communaute.fr**

 @PIJVHBC

**Info Jeunes Vern-sur-Seiche**

PIJ : Chemin des Marais  
 02 99 62 18 55 ou 07 50 59 16 48  
 infosjeunes@centredesmarais.asso.fr

 @lapasserelledevern

**Info Jeunes Vitré Communauté –  
Argentré-du-Plessis**

PIJ : 21 bis rue du Général Leclerc  
 02 99 96 54 01

**www.vitrecommunaute.org**

 @pijvitrec

**Info Jeunes Vitré Communauté –  
Châteaubourg**

PIJ : 9 rue Pasteur  
 02 99 00 91 15

**www.vitrecommunaute.org**

 @pijvitrec


### Info Jeunes Vitré Communauté

#### La Guerche de Bretagne

PIJ : 8 rue du Cheval Blanc

02 99 96 01 02

[www.vitrecommunaute.org](http://www.vitrecommunaute.org)

 @pijvitreco

### Info Jeunes Vitré Communauté – Vitré

PIJ : 14 rue Notre-Dame

02 23 55 16 21

[www.vitrecommunaute.org](http://www.vitrecommunaute.org)

 @pijvitreco


## Morbihan

### Info Jeunes Auray

PIJ : 22 rue Auguste la Houlle

02 97 24 25 00

[www.auray.fr](http://www.auray.fr)

 Lydie PIJ AURAY

### Info Jeunes Grand-Champ

PIJ : Loc'h info services,

67 rue du Gal de Gaulle

02 97 61 40 16

[lochinfoservices@gmvagglo.bzh](mailto:lochinfoservices@gmvagglo.bzh)

[www.golfedumorbihan-](http://www.golfedumorbihan-)

[vannesagglomeration.bzh](http://vannesagglomeration.bzh)

### Info Jeunes Guidel

SIJ : CCAS, Espace Avalon, place Louis

Le Montagner - 02 97 65 34 05

[sij@ccass-guidel.fr](mailto:sij@ccass-guidel.fr)

 @sijguidel

### Info Jeunes Hennebont

PIJ : Rue de Kerorben

02 97 85 53 78

[pij.hennebont@wanadoo.fr](mailto:pj.hennebont@wanadoo.fr)

 @erell Pij Jeunesse

### Info Jeunes Lanester

PIJ : Le Studio, 1 rue Louis Aragon

02 97 81 42 50

[www.lanester.bzh](http://www.lanester.bzh)

 @lanesterjeunesse


### Info Jeunes Lorient

BIJ : Esplanade du Moustoir, rue Sarah

Bernhardt

02 97 84 84 57

[www.bij-orient.org](http://www.bij-orient.org)


 @bijlorient

### Info Jeunes Ploemeur

SIJ : 18 rue de Kervam

02 97 86 41 03 ou 06 88 36 38 34

[www.ploemeur.com](http://www.ploemeur.com)

 @sijploemeur

### Info Jeunes Plouay

PIJ : Espace jeunes, rue de Bécherel

02 97 33 32 53

[espace-jeunes-plouay@wanadoo.fr](mailto:espace-jeunes-plouay@wanadoo.fr)


### Info Jeunes Pont-Scorff

PIJ : Espace Jeunes Le squat, parc des

Sports A. Penvern

02 97 85 14 93

[www.pont-scorff.fr](http://www.pont-scorff.fr)

 @espacejeune.lesquat

### Info Jeunes Pontivy

PIJ : 64 rue Marengo

07 86 91 00 18

[ville-pontivy.bzh](http://ville-pontivy.bzh)

 @PIJPONTIVY

### Info Jeunes Questembert Communauté

PIJ : Pôle jeunesse, 18 rue Jean

Grimaud à Questembert

07 78 41 27 96

[pij@qc.bzh](mailto:pjij@qc.bzh)


[www.questembert-communaute.fr](http://www.questembert-communaute.fr)

### Info Jeunes Quéven

PIJ : Pôle jeunesse, 5 rue de la Gare

02 56 37 30 34

[www.queven.com](http://www.queven.com)


 @PIJQUEVEN

### Info Jeunes Quiberon

PIJ : Espace jeunes, rue Jules Ferry

07 86 46 14 17

[www.ville-quiberon.fr](http://www.ville-quiberon.fr)

 @animationjeunessequiberon

### Info Jeunes Sarzeau

SIJ : ouverture prévue au 2<sup>nd</sup> semestre

2021

### Info Jeunes Vannes

BIJ : 22 avenue Victor Hugo

02 97 01 61 00

[bij@mairie-vannes.fr](mailto:bij@mairie-vannes.fr)

[www.bij-vannes.fr](http://www.bij-vannes.fr)

**Le guide Trouver un logement (édition 2021)  
est une publication du réseau Info Jeunes**

Coordination : Hendrike Schmidt (CIDJ)

Comité de rédaction :

Fabienne Masse (CRIJ Pays de la Loire)

Jamila Baron, Claire Guillon (CRIJ Occitanie)

Secrétariat de rédaction : Laura Kacem-Chaouche (CIDJ)

Création et réalisation graphique : Pierre Robert, Carolina Ferreiro (CIDJ)

Chef de fabrication : Jean-François Ploska (CIDJ)

Crédits photo de couverture : Photo Concepts iStock

© CIDJ / Réseau Information Jeunesse 2021



CIDJ - Centre d'Information et de Documentation Jeunesse

101, quai Branly - 75015 Paris - Tél : 01 44 49 12 00

[www.cidj.com](http://www.cidj.com)



**Edition Bretagne**

Direction de publication : Eric Obonsawin

Régie publicitaire : Pygma

Impression : Imprimerie Mérico

© Info Jeunes Bretagne - 2021

8 rue du 7<sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie - 35000 Rennes

02 99 31 17 77

[www.infojeunes.bzh](http://www.infojeunes.bzh)

Dépôt légal mai 2021 - Supplément au n°301 d'Actuel Bretagne - ISSN 1242-2606

Conformément à une jurisprudence constante, les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce guide malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur.

La reproduction partielle ou totale des renseignements contenus dans cette édition est formellement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.



**L'ACCÈS  
AU LOGEMENT  
EST UN DROIT**

**Retrouvez plus d'infos sur  
[www.infojeunes.bzh](http://www.infojeunes.bzh)**

**JEUNES DE -30 ANS,  
DES SOLUTIONS  
GRATUITES POUR  
VOUS LOGER**



**LOGEMENT**

**GARANT**

**CAUTION**

**AYEZ LE RÉFLEXE  
ACTION LOGEMENT !**

Avril 2021 - 61500photocom - Action Logement/Action Logement - S.A.S au capital de 20 000 000 d'euros - Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz, 75013 Paris - 824 541 348 RCS Paris  
Aussi soumis à conditions - Cliquez sur « voir les conditions » - Document non contractuel

[actionlogement.fr](http://actionlogement.fr)

ActionLogement 